



## **ÉQUIPE CANADIENNE – Jeux panaméricains juniors (U23) 2021 26 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2021 à Cali, en Colombie**

### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE NOMINATION**

Approuvé le 9 septembre 2021

#### **PRÉAMBULE:**

La participation d'une nation aux Jeux panaméricains juniors est régie par l'autorité de son Comité national olympique (CNO). Dans le cas du Canada, c'est le Comité olympique canadien (COC) qui, ultimement, détient l'autorité de sélectionner l'équipe canadienne qui participera aux Jeux panaméricains juniors. Ce document décrit les critères d'admissibilité du COC et de Squash Canada, ainsi que les critères que Squash Canada utilisera pour nommer les athlètes de squash à la sélection de l'équipe canadienne.

#### **L'ÉVÈNEMENT :**

L'équipe canadienne (l'« Équipe ») participera à l'inauguration des Jeux panaméricains juniors (U23), des Jeux multidisciplinaires mettant à l'avant-plan des athlètes de moins de 23 ans des Amériques du Nord, Centrale, du Sud ainsi que des Caraïbes. L'événement se tiendra à Cali en Colombie, du 25 novembre au 5 décembre 2021, avec la compétition de squash qui elle-même se tiendra du 26 novembre au 1<sup>er</sup> décembre. Le Canada a qualifié une équipe de trois (3) femmes et de trois (3) hommes qui concourront dans les épreuves par équipe, individuelles, doubles et doubles mixtes. Squash Canada et le Comité olympique canadien continuent à observer la situation concernant la COVID-19 et prendront toutes les mesures de sécurité requises; les athlètes et les entraîneurs devront avoir été pleinement vaccinés au 1<sup>er</sup> novembre 2021. Les dépenses liées à l'événement, y compris les déplacements, l'hébergement, les uniformes, l'entraînement et certains repas, sont financées par le Comité organisateur hôte colombien, le Comité olympique canadien et Squash Canada.

#### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :**

Afin d'être admissible à la sélection de l'Équipe canadienne, un joueur :

- a) doit être un membre en règle de son association provinciale ou territoriale de squash et un athlète en règle de Squash Canada tel que stipulé dans l'entente de l'athlète;
- b) doit être admissible à représenter le Canada aux Jeux panaméricains juniors. Au minimum, cela nécessite qu'un joueur soit né au Canada ou qu'il soit citoyen canadien tel qu'énoncé dans la politique d'admissibilité aux Jeux panaméricains juniors telle qu'établie par l'Organisation sportive panaméricaine;
- c) ne doit pas avoir représenté un autre pays dans les trois (3) années précédant la date des Jeux dans un championnat international de squash par équipe reconnu, toutes catégories d'âge confondues;
- d) doit être âgé de moins de 23 ans au dernier jour des épreuves, soit le 1<sup>er</sup> décembre 2021.
- e) Tous les athlètes et les entraîneurs devront avoir été doublement vaccinés contre la COVID-19 au 1<sup>er</sup> novembre 2021 et devront fournir une preuve de vaccination sur demande.

- f) Tous les athlètes doivent s’inscrire aux Championnats nationaux seniors canadiens d’Oxford Properties 2021, du 20 au 24 octobre 2021.
- g) Tous les athlètes doivent satisfaire aux exigences et mesures de sécurité relatives à la COVID-19 telles qu’elles peuvent être établies par la nation hôte afin de participer aux Jeux.
- h) Les athlètes sélectionnés par le Comité olympique canadien pour les Jeux panaméricains juniors doivent signer et soumettre le formulaire d’Entente des athlètes du COC sur l’admissibilité et les conditions, fourni aux membres de l’équipe canadienne. Entre autres responsabilités, l’Entente des athlètes pourra exiger que les athlètes subissent un contrôle de casier judiciaire ainsi qu’un entraînement sportif sécuritaire comme condition de sélection.

#### **CRITÈRES DE NOMINATION :**

Les décisions de nomination dans le cadre de cette politique seront prises par le Comité de haute performance de Squash Canada, selon les critères énoncés ci-dessous.

L’équipe de squash des Jeux panaméricains juniors 2021 sera constituée de 3 athlètes féminines avec 1 substitut non itinérant et de 3 athlètes masculins avec 1 substitut non itinérant.

**La nomination des athlètes à la sélection sera basée sur les critères suivants :**

- 1. Les deux (2) meilleurs athlètes féminines et masculins admissibles selon le classement du Club Locker au 1<sup>er</sup> novembre 2021 seront nommés.
- 2. Les 3<sup>es</sup> athlètes féminines et masculins et les substituts non itinérants seront des choix discrétionnaires du comité de haute performance sur la base des résultats obtenus lors des Championnats nationaux seniors canadiens d’Oxford Properties 2021, du classement du Club Locker, des résultats aux face-à-face, d’expériences antérieures de représentation du Canada, d’expériences et de performances en double, et de l’admissibilité à de futurs championnats du monde, championnats panaméricains ainsi qu’aux Jeux panaméricains seniors 2023.

#### **POLITIQUE DE REMPLACEMENT DES ATHLÈTES SUBSTITUTS ET TARDIFS :**

Les remplacements sont assujettis à la politique de remplacement tardif des athlètes de l’Organisation des Jeux panaméricains.

#### **EXIGENCES POUR LE MAINTIEN OU LE RETRAIT DE LA SÉLECTION :**

- 1. Au moment d’être sélectionné et afin de demeurer dans l’Équipe, un joueur doit :
  - a. détenir un numéro d’identification personnel de squash valide de la FMS (NIPS);
  - b. signer une entente de l’athlète de Squash Canada;
  - c. fournir à Squash Canada tous les documents requis (dossier médical, certificat de naissance, etc.);
  - d. participer à tous les événements, activités et rencontres d’Équipe;
  - e. prévoir l’équipement, les vêtements et les fonds appropriés;
  - f. se conformer à toutes les règles établies par Squash Canada;
  - g. aider Squash Canada dans ses relations publiques et ses activités de financement, au besoin;
  - h. payer tous les frais requis.
- 2. Une fois sélectionné dans l’Équipe, un joueur peut se retirer ou être retiré pour les raisons suivantes :
  - a. violation de l’entente de l’athlète de Squash Canada, ou de l’entente des athlètes du COC;
  - b. non-respect des normes minimales d’entraînement établies par le directeur du développement des athlètes;

- c. non-respect des règles de l'Équipe et des politiques et procédures de Squash Canada;
  - d. incapacité à rester prêt à performer avant une compétition. Les joueurs qui ne sont pas prêts pour les compétitions en raison d'une mauvaise forme physique, d'une blessure ou d'une maladie peuvent être retirés de l'Équipe. Il est de l'obligation du joueur de signaler sans délai une blessure, une maladie ou un changement dans l'entraînement qui pourrait affecter sa capacité à performer au meilleur de leur forme;
  - e. défaut de fournir une preuve de vaccination COVID-19 avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021;
  - f. retrait volontaire.
3. Lorsqu'un joueur doit être retiré ou rétrogradé au statut de remplaçant non-accompagnateur, le Comité de haute performance sera à même de retirer le joueur de l'Équipe ou de le rétrograder dans la mesure où le joueur s'est vu offrir la possibilité d'être entendu. D'autre part, le joueur peut être retiré de l'Équipe en vertu de la Politique sur les plaintes et les mesures disciplinaires ou de l'entente de l'athlète de Squash Canada.

#### **DISPOSITIONS POUR LES BLESSURES OU CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES :**

Si un joueur, qui était préalablement un candidat crédible pour la sélection de l'Équipe, est ou a été dans l'incapacité de s'entraîner ou de participer à des compétitions pour une longue période de temps en raison d'une blessure ou de circonstances atténuantes et que ces dernières ont eu un impact négatif sur l'examen de sa sélection, le Comité de haute performance est en droit de prendre en considération de telles circonstances.

#### **SÉLECTION DE L'ENTRAÎNEUR:**

Squash Canada a obtenu une (1) accréditation d'entraîneur pour soutenir les athlètes de squash. Le comité de haute performance de Squash Canada sélectionnera l'entraîneur possédant les qualifications minimales suivantes :

- a) doit être en règle avec Squash Canada;
- b) doit être un membre actuellement inscrit auprès de l'Association canadienne des entraîneurs;
- c) doit répondre aux exigences de Squash Canada et du « Safe Sport and Screening » du COC.